

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITE  
SERVICE OUVRAGES D'ART

Commune de PRUDHOMAT

Route départementale n°43  
PR 31+790

**Pont De Granou**  
Réparation de l'ouvrage

Note explicative non technique

*Date :* 03/2023  
*Pièce :* 002  
*Indice :* A  
*Affaire suivie par :* Paul PETITPOISSON  
*Validé par :* Thierry BONNET

**LOT**  
LE DÉPARTEMENT

## SOMMAIRE

1	– DEMANDEUR.....	3
2	– OUVRAGE ACTUEL.....	3
2.1	Localisation de l'ouvrage actuel.....	3
2.2	Description de l'ouvrage actuel.....	4
2.3	Etat de l'ouvrage actuel.....	5
3	– JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX.....	6
4	– USAGES.....	6
5	– CONTEXTE LOCAL.....	7
5.1	Les données DREAL.....	7
5.1.1	Données Eau.....	7
5.1.1.1	Qualité halieutique.....	7
5.1.1.2	Zone humide.....	7
5.1.2	Données Risques naturels.....	8
5.1.3	Données paysage.....	8
5.1.4	Données naturalistes.....	9
5.1.4.1	Données ZNIEFF – Natura 2000.....	10
5.1.4.2	Données SAGE SDAGE.....	13
5.1.4.3	Données faune et flores.....	15
6	INCIDENCES ET MESURES COMPENSATOIRES.....	16
6.1	Les usages provisoires.....	16
6.2	Données d'eau.....	16
6.3	Données Risques naturels.....	16
6.4	Données paysage.....	16
6.5	Données naturalistes.....	17
6.5.1	Gestion des déchets.....	17
6.5.2	Protection des espèces et des milieux.....	17
6.5.3	Espèces réglementées.....	17
6.6	Données SAGE SDAGE.....	19
6.7	Situations provisoires de chantier.....	19
6.8	Suivi des travaux par la Maitrise d'ouvrage.....	19

## 1 – DEMANDEUR

Département du LOT  
Direction des Infrastructures de Mobilité

Service Ouvrages d'art

Avenue de l'Europe – Regourd – BP 291  
46005 CAHORS CEDEX 9

Représentant :  
M. le Chef de service Ouvrages d'art  
05 65 53 45 95  
Thierry.bonnet@lot.fr

## 2 – OUVRAGE ACTUEL

### 2.1 Localisation de l'ouvrage actuel

Les travaux se situent sur la commune de Prudhomat, le cours d'eau enjambé est la *Bave*.





## 2.2 Description de l'ouvrage actuel

L'ouvrage actuel a une longueur de près de 23m et se compose de 2 travées en béton armé reposant sur 1 pile maçonnée en rivière.



## 2.3 Etat de l'ouvrage actuel

Les travaux envisagés s'inscrivent dans le cadre de la gestion du patrimoine des ouvrages d'art du département et ont pour objectif la pérennisation de l'ouvrage et de son environnement.

Lors de la dernière visite d'inspection subaquatique, il a été noté que l'ouvrage souffre de différentes pathologies évolutives, telles que :

- Un affouillement important de la pile

Les visites d'inspection montrent également :

- Des aciers apparents sous le tablier
- De la fissuration du tablier et des abouts
- Un disjointoiement généralisé sur toute la périphérie de la pile et sur le premier mètre de hauteur (dissolution des joints par l'effet de l'eau), et en partie sur la culée C2
- Des pierres manquantes à la base de l'avant bec de la pile
- Une ancienne réparation en béton rapportée ceinturant la base de la pile arrachée
- Une évacuation des eaux à revoir.



### 3 – JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX

Dans le cadre de son programme annuel de gestion et d'entretien du patrimoine, le service Ouvrages d'art du Département du Lot a programmé la réparation du pont de GRANOU sur la RD 43 au niveau de la commune de Prudhomat.

Les travaux sont prévus au début de l'été 2023 au mois de Juin et Juillet, en période de basses eaux de la rivière « La Bave » afin de limiter l'impact sur le débit du cours d'eau.

Ces travaux sont explicités dans la notice explicative « Analyse technique » jointe.

Les travaux de réparation consistent :

- à traiter l'affouillement de la pile,
- à nettoyer l'ensemble de l'ouvrage,
- à reprendre l'ensemble des maçonneries altérées et dégradées, et à les rejointoyer,
- à traiter les dégradations des bétons du tablier,
- à réaliser une chape d'étanchéité sous la chaussée,
- à mettre en œuvre une nouvelle chaussée,
- de mettre en œuvre de garde-corps type S8.

L'ensemble de ces opérations n'interfère pas avec le milieu aquatique, à l'exception du traitement de l'affouillement et des maçonneries de la pile et de la culée RG.

### 4 – USAGES

Aucun usage du ruisseau n'est relevé, hormis la pêche de loisir. Il s'agit d'un cours d'eau de 1ère catégorie. Les travaux ne perturberont pas les usages de la rivière « La Bave », les débits seront maintenus par transit sous la travée non affectée par les travaux.

Les travaux se feront lors de l'étiage estival.

## 5 – CONTEXTE LOCAL

### 5.1 Les données DREAL

Elles sont relevées sur la commune de Prudhomat.

#### 5.1.1 Données Eau

Après leur achèvement, les travaux ne modifieront pas l'état des écoulements tels qu'ils étaient avant l'intervention.

Code Hydrographique : P20-0400

Longueur : 37 km

Ordre de Horton : inconnu

Se jette dans la Dordogne en rive gauche.

Masse d'eau rivière : FRFR71A La Bave du confluent du Tolerme au confluent de la Dordogne

##### 5.1.1.1 Qualité halieutique

Le ruisseau de la Bave est classé en 1<sup>ère</sup> catégorie.

Les travaux débuteront après la période de montaison principale des espèces courantes rencontrées dans le cours d'eau.

En accord avec la Fédération de Pêche du Lot, une pêche électrique de sauvetage sera effectuée après la réalisation du batardage de la zone de travaux pour recueillir les espèces présentes. Le pompage dans la zone de travaux se fera après la pêche électrique, dans la journée.

##### 5.1.1.2 Zone humide

Aucune zone humide ne se situe dans l'emprise des travaux.

### 5.1.2 Données Risques naturels

Suivant le site :

[https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/3161/detail?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Prudhomat&type=street&typeForm=adresse&codeInsee=46228&lon=1.790746&lat=44.895904&go\\_back=/&propertiesType=street&adresse=Lieu%20Dit%20Granou%2C%2046130%20Prudhomat](https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/3161/detail?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Prudhomat&type=street&typeForm=adresse&codeInsee=46228&lon=1.790746&lat=44.895904&go_back=/&propertiesType=street&adresse=Lieu%20Dit%20Granou%2C%2046130%20Prudhomat)

Commune soumise à un Plan de prévention des risques inondation : Oui

Commune faisant l'objet d'un programme de prévention (PAPI) : Oui

#### Historique des inondations dans ma commune : 8

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/07/2001	27/10/2001
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/06/1994	25/09/1994
Inondations et/ou Coulées de Boue	13/05/1994	25/09/1994
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/07/1989	13/12/1989
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/07/1988	14/01/1989
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	06/02/1983
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Les installations de chantier comprennent les locaux dédiés aux travailleurs et le stockage de matériel et de matériaux. Ces installations seront implantées hors zone inondable d'aléa fort.

Les travaux se dérouleront durant la période d'étiage, durant laquelle le risque de crue sera moindre.

Une veille des montées des eaux sera effectuée sur la base des précipitations météorologiques et en surveillant les ruisseaux environnants par l'intermédiaire du site <https://www.vigicrues.gouv.fr>.

Le stockage du matériel sera effectué dans des containers. Ces équipements seront lestés ou évacués en prévision des crues.

Les matériaux non inertes seront approvisionnés par faible quantité au fur et à mesure des besoins en période de crue. Les déchets seront également évacués au fil des travaux pour éviter tout stockage sur site en cas de crues. Il n'y aura pas de stockage d'hydrocarbure dans les installations de chantier.

### 5.1.3 Données paysage

Il n'y a pas de données paysage sur la zone des travaux.

### 5.1.4 Données naturalistes

Les données naturalistes ont été recueillies sur le site Géoportail :

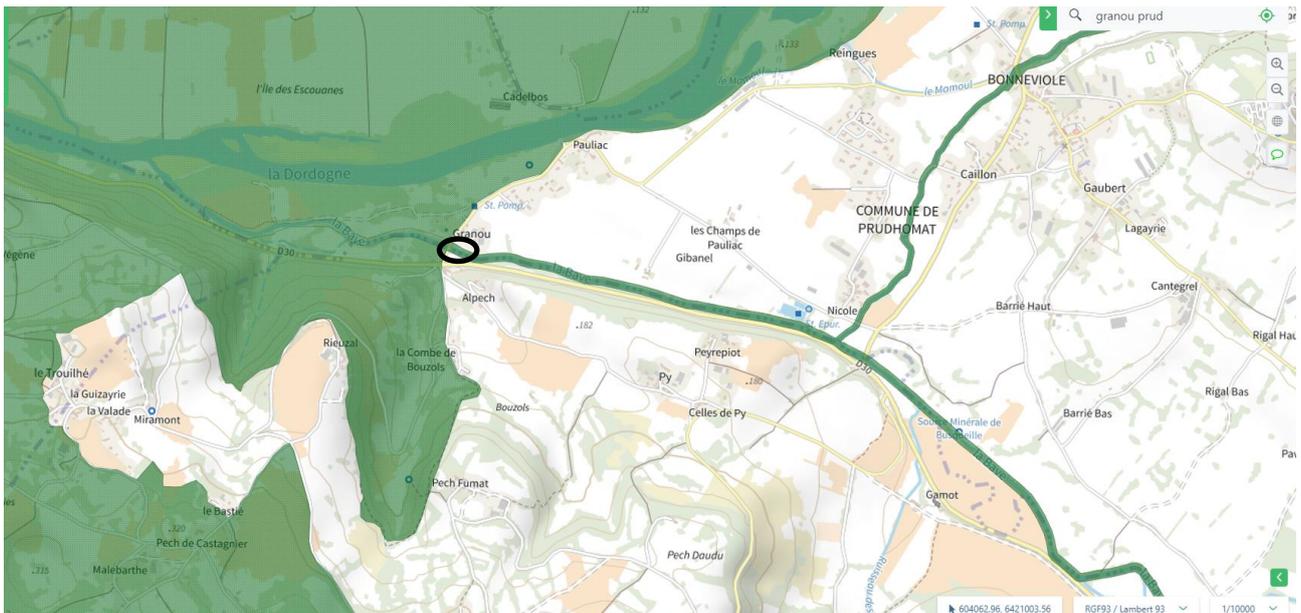
a) Zonages et périmètres de protection :

Espaces Protégés	Désignations / Références
1. Conservatoires d'espaces naturels	Non concerné
2. Réserves intégrales de parcs nationaux	Non concerné
3. Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO	Non concerné
4. Réserves naturelles régionales	Non concerné
5. Périmètres de protection de réserves naturelles	Non concerné
6. Zones humides d'importance internationales	Non concerné
7. Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF type II)	730011020 - Vallée de la Dordogne quercynoise 730030131 - Cours inférieur de la Bave
8. Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF type I)	730014505 - Vallée de la Dordogne quercynoise (à 100m)
9. Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)	Non concerné
10. Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux)	Non concerné
11. Sites NATURA 2000 (Directive Habitats)	FR7300898 - Vallée de la Dordogne quercynoise
12. Réserves naturelles nationales	Non concerné
13. Réserves nationales de chasse et faune sauvage	Non concerné
14. Réserves de biosphère	FR6400011 – Vallée de la Dordogne
15. Réserves biologiques	Non concerné
16. Parcs naturels régionaux	Parc des Causses du Quercy (à 3 km)
17. Parcs nationaux	Non concerné

18. Conservatoire du littoral : sites sous responsabilité du conservatoire	Non concerné
19. Arrêté de protection de biotope	FR3800240 – Biotope du Saumon sur Le Cours Lotois de la Dordogne (à 0.1 km)
20. Géoparc	FR 0200001 – Causses du Quercy (à 3 km)
21. Arrêtés de protection de géotope	Non concerné
22. Mesures compensatoires prescrites des atteintes à la biodiversité	Non

### 5.1.4.1 Données ZNIEFF – Natura 2000

Le chantier (localisé par le cercle noir sur la carte ci-dessous) se situe dans les zones ZNIEFF de type II « Vallée de la Dordogne Quercynoise » (identifiant 730011020) et Cours inférieur de la Bave (identifiant 730030131), et à proximité de la ZNIEFF de type I « La Dordogne quercynoise » (Identifiant national : 730014505)



#### « Vallée de la Dordogne Quercynoise » (identifiant 730011020)

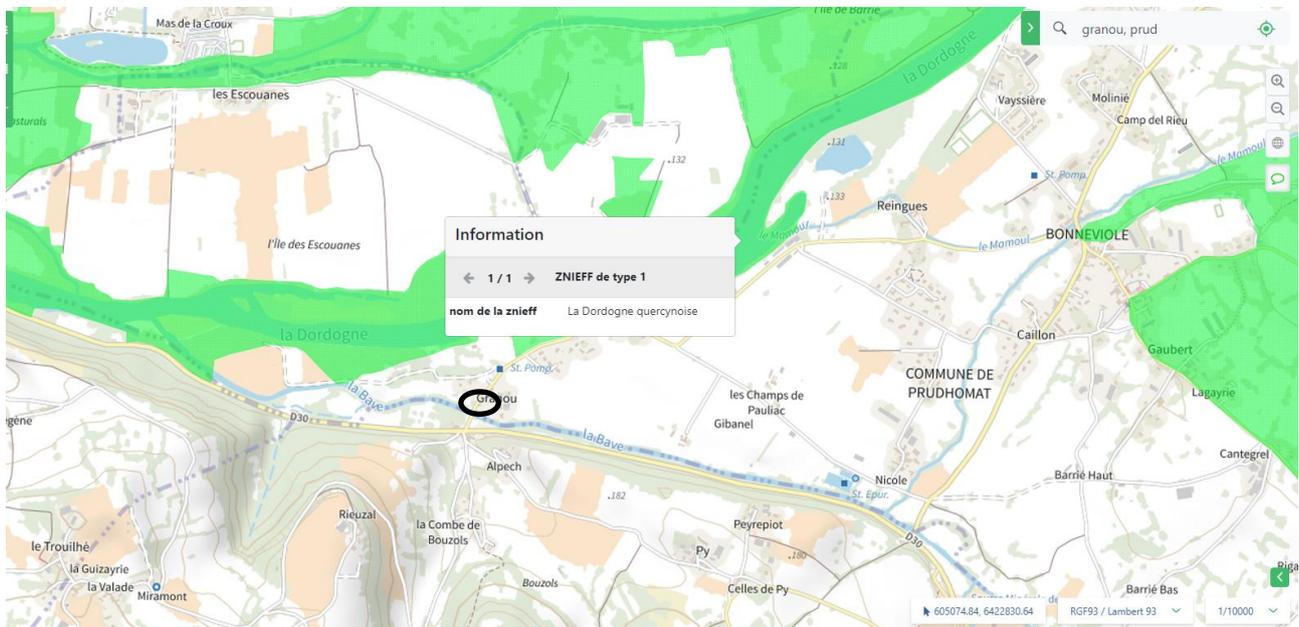
Cette ZNIEFF de près de 9 000 ha concerne la partie de la vallée de la Dordogne inscrite dans le contexte du Quercy lotois, c'est-à-dire entre les communes du Roc et de Biars-sur-Cère. Cette vaste zone englobe donc un ensemble de milieux alluviaux (cours d'eau, boisements alluviaux, prairies de fauche, bancs d'alluvions, pelouses alluviales, bras morts, mégaphorbiaies...) mais aussi de certains secteurs adjacents de coteaux secs calcaires caractéristiques des causses du Quercy (pelouses sèches, falaises, forêts de ravins, boisements thermophiles, éboulis...).

### Cours inférieur de la Bave (identifiant 730030131)

Cette ZNIEFF prend en considération le lit et la ripisylve sur une largeur de 30 m environ de la rivière la Bave de Saint-Céré, à sa confluence avec la Dordogne, ainsi que du ruisseau de la Négrie, depuis le Moulin haut jusqu'à sa confluence avec la Bave. La Bave prend sa source vers 560 m d'altitude, dans le Quercy, entre les communes de Labathude et Montet-et-Bouخال. Elle baigne Saint-Céré avant de confluer avec la Dordogne en rive gauche, 1 km à l'est de Gintrac. La zone s'étend sur environ 56 ha avec des altitudes comprises entre 126 et 244 m. Le régime d'écoulement des eaux y est permanent. Les mesures de la station de Frayssinhes donnent un débit moyen de 4,14 m<sup>3</sup>/s pour la Bave. Ces cours d'eau ont un intérêt faunistique particulier. D'un point de vue piscicole, cet hydrosystème fluviatile rassemble des conditions écologiques (qualité des eaux et habitats) favorables à de nombreuses espèces de poissons, que ce soit en termes d'aire trophique (ressource alimentaire) ou d'aire génésique (ponte). Ainsi, l'on peut retrouver 7 espèces déterminantes comme l'Anguille, espèce migratrice qui va utiliser le cours d'eau pour se reproduire, une espèce de la famille des cyprinidés comme le Vairon qui affectionne les eaux claires bien oxygénées, et enfin la Loche franche qui fréquente les eaux plus rapides dans les parties amont des cours d'eau riches en herbiers et le Chabot commun sur les zones aux fonds caillouteux. On trouve également la Lamproie de Planer qui, contrairement aux autres lamproies, effectue son cycle de vie uniquement en eau douce. La Truite fario et le Saumon trouvent aussi des conditions écologiques favorables à leur développement. Enfin, pour la faune, on peut citer un intérêt mammalogique avec la présence de la Loutre d'Europe décelée lors de l'enquête ONCFS de 2003, et confirmée depuis par des captures dans le cadre d'une régulation du Ragondin. Des prospections complémentaires floristiques et entomologiques permettraient de renforcer l'intérêt écologique et patrimonial de ce cours d'eau.

### ZNIEFF Type I : La Dordogne quercynoise (Identifiant national : 730014505)

Le chantier (localisé par le cercle noir sur la carte ci-dessous) se situe à proximité de la ZNIEFF de type I « La Dordogne quercynoise » (Identifiant national : 730014505)



Cette ZNIEFF de près de 2 000 ha concerne la partie de la plaine alluviale de la Dordogne inscrite dans le contexte du Quercy lotois, c'est-à-dire depuis les communes du Roc à l'ouest jusqu'à Biars-sur-Cère à l'est. Cette vaste zone englobe la plus grande partie du lit majeur de cette rivière, et se compose donc d'un ensemble

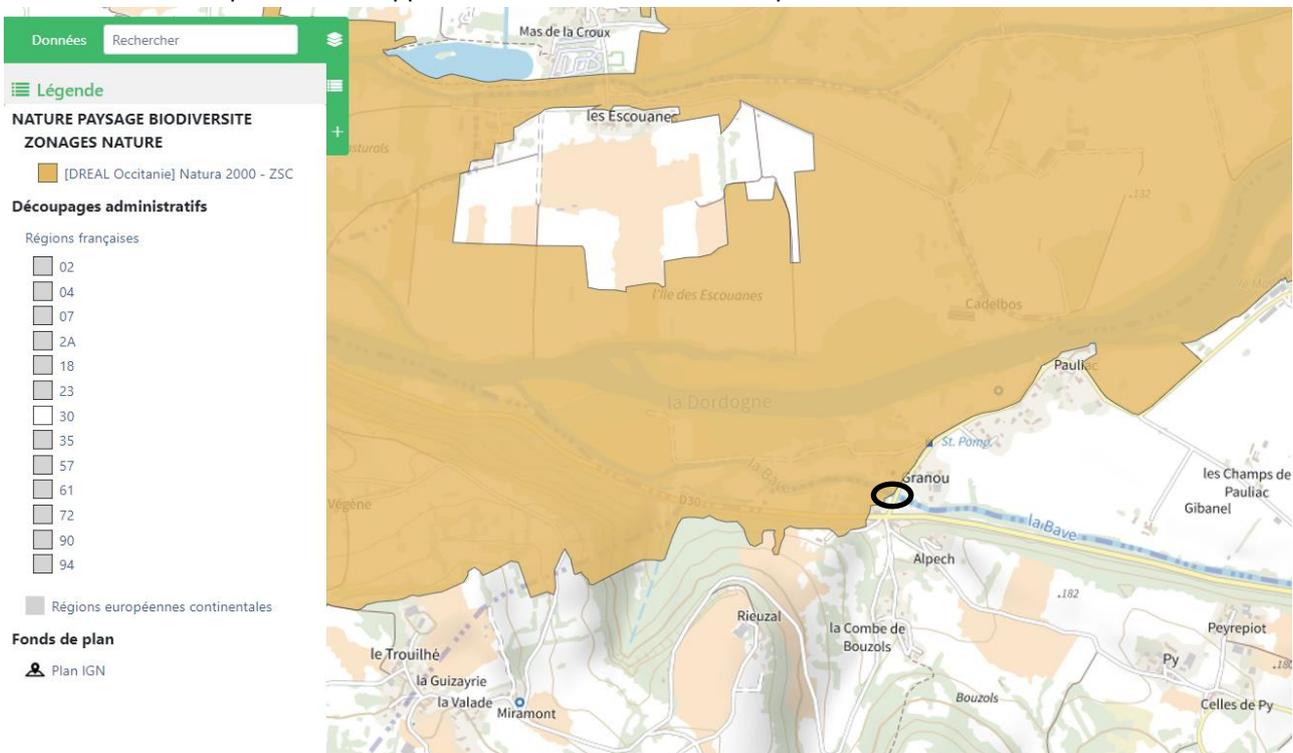
de milieux alluviaux (cours d'eau, boisements alluviaux, prairies de fauche, bancs d'alluvions, pelouses alluviales, bras morts, mégaphorbiaies...), mais aussi plus ponctuellement de certains secteurs adjacents de coteaux secs calcaires caractéristiques des causses du Quercy (pelouses sèches, falaises, forêts de ravins, boisements thermophiles, éboulis...).

**NATURA 2000 – directive Habitats « Vallée de la Dordogne Quercynoise » (identifiant FR7300898)**

Le chantier (localisé par le cercle noir sur la carte ci-dessous) se situe en site Natura 2000 – directive Habitats « Vallée de la Dordogne Quercynoise » (identifiant FR7300898).

La vallée de la Dordogne est une grande vallée à fort méandrement encaissée dans des sédiments calcaires jurassiques.

La couverture boisée importante en versant est dominée par la chênaie pubescente subméditerranéenne. Elle se caractérise par un développement linéaire des falaises important ~ 25 km.

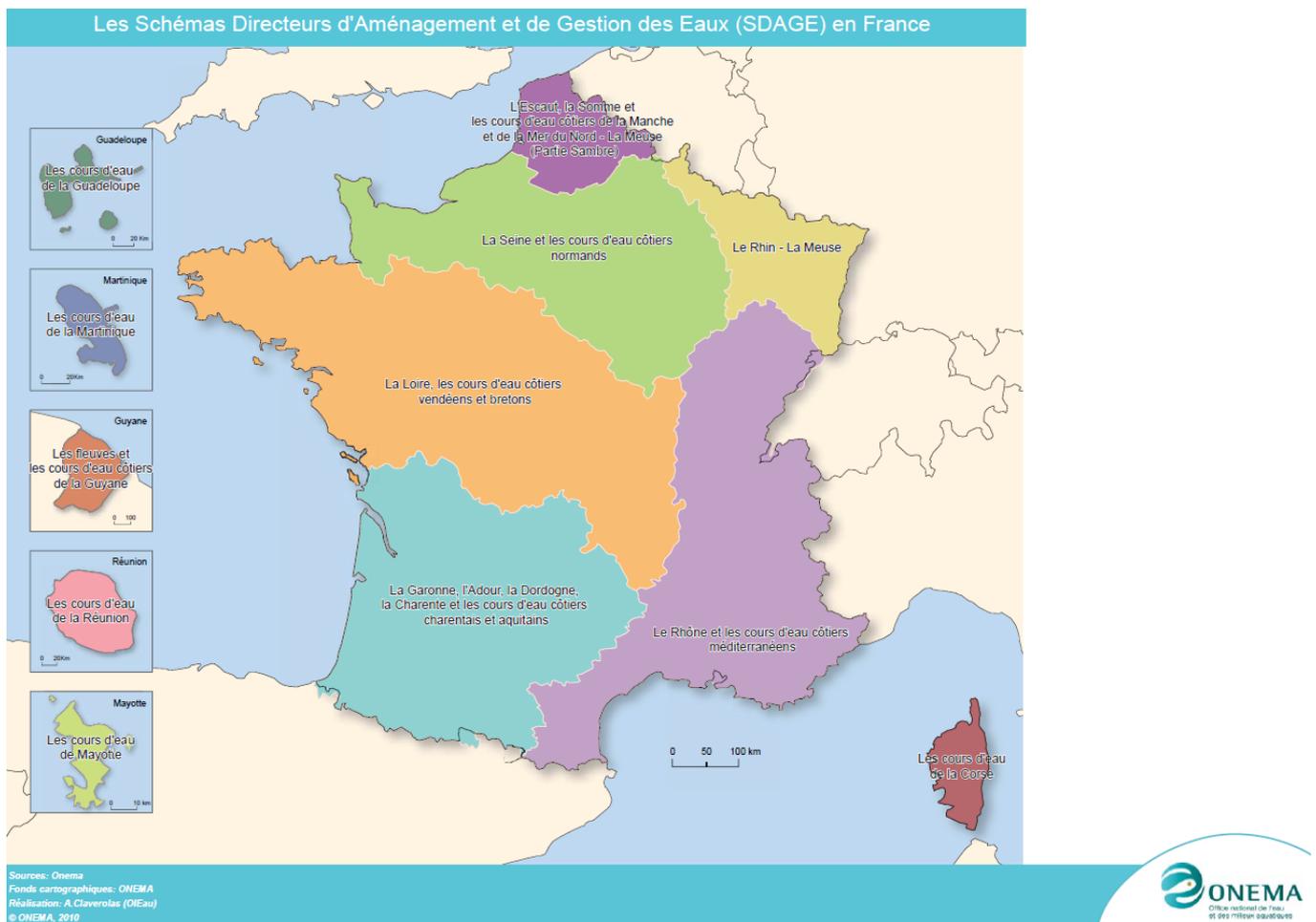


### 5.1.4.2 Données SAGE SDAGE

➤ Définition

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

En France comme dans les autres pays membres de l'union européenne, les premiers "plans de gestion" des eaux encadrés par le droit communautaire inscrit dans la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000, ont été approuvés à la fin de l'année 2009. Ce sont les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**. Institués par la loi sur l'eau de 1992, ces documents de planification ont évolué suite à la DCE. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux". Ils sont au nombre de 12, un pour chaque "bassin" de la France métropolitaine et d'outre-mer.



Le classement SDAGE considère le rivière La Bave sur le classement écologique.

- Objectif de l'état écologique : **Bon état 2027**.
- Objectif de l'état chimique : **Bon état 2015**

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations.

L'état écologique est : **Moyen**

Station de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :

- 05061900 - La Bave à Pauliac

Evaluation de l'état écologique (Données de 1975 à 2021) pour l'année 2021

1975 ←		Moyen				
<b>Ecologie</b>		Moyen				
<b>Physico chimie</b>		Bon				
Les valeurs retenues pour qualifier la physico-chimie correspondent au percentile 90. Cet indicateur correspond à la valeur qui est supérieure à 90 % des valeurs annuelles relevées.						
				Valeurs retenues		Seuil Bon état
<b>Oxygène</b>		Bon				
Carbone Organique		Très bon		4.3 mg/l		≤ 7 mg/l
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)		Bon		3.5 mg O2/l		≤ 8 mg/l
Oxygène dissous		Très bon		8.8 mg O2/l		≥ 8 mg/l
Taux de saturation en oxygène		Très bon		96 %		≥ 70%
<b>Nutriments</b>		Bon				
Ammonium		Très bon		0.08 mg/l		≤ 0.5 mg/l
Nitrites		Très bon		0.05 mg/l		≤ 0.3 mg/l
Nitrates		Bon		10.2 mg/l		≤ 50 mg/l
Phosphore total		Bon		0.18 mg/l		≤ 0.2 mg/l
Orthophosphates		Bon		0.32 mg/l		≤ 0.5 mg/l
<b>Acidification</b>		Très bon				
Potentiel min en Hydrogène (pH)		Très bon		7.5 U pH		≥ 5 U pH
Potentiel max en Hydrogène (pH)		Très bon		8 U pH		≤ 9 U pH
Température de l'Eau		Bon		20.2 °C		≤ 21.5° (Eaux salmonicoles)
<b>Biologie</b>		Moyen		Note brute	E.Q.R.	Seuil Bon état
La valeur retenue pour qualifier un indice biologique sur trois années correspond à la moyenne des notes relevées chaque année.						
Indice biologique diatomées		Moyen		15.67 /20	0.76	≥ 15.92 (0.78 eqr)
Indice Biologique macroinvertébrés (IBO RCSI)		Inconnu		14.67 /20	0.80	≥ 15.00 (0.82 eqr)
Variété taxonomique 2019-2020-2021		27-31-20				
Groupe indicateur 2019-2020-2021		5-5-7				
Indice Invertébrés Multimétrique (ZMZ)		Très bon			0.73	≥ 0.443
No de taxons contributeurs 2019-2020-2021		45-48-34				
Richesse Taxonomique 2019-2020-2021		0.43-0.46-0.217				
Ouvroirisme 2019-2020-2021		1.00-1.00-0.94				
Polyvulnérisme 2019-2020-2021		1.00-0.78-0.65				
ASPT 2019-2020-2021		0.60-0.75-0.69				
Indice de shannon 2019-2020-2021		0.73-0.84-0.45				
Indice Biologique Microphytique en Rivière (I.B.M.R.)		Très bon		12.67 /20	1.00	≥ 8.00 (0.77 eqr)
Indice poissons rivière		Bon		10.32 /=		≤ 10
<b>Polluants spécifiques</b>		Bon				
L'année retenue pour qualifier l'indicateur DCE "polluants spécifiques" est la plus récente pour laquelle on dispose d'au moins 4 opérations de contrôle, dans la période de trois ans.						

### **5.1.4.3 Données faune et flores**

L'ouvrage est implanté dans une plaine agricole.

#### **5.1.4.3.1 La flore**

Située dans le district naturel du Ségala, la Bave est un affluent de la Dordogne. Son bassin versant contraste avec le reste du département du Lot, celui-ci s'inscrivant en amont de Saint-Céré dans un contexte pédologique acide (gneiss et granites) qui diffère fortement des substrats calcaires des causses du Quercy.

La zone constitue un réseau hydrographique de grande qualité écologique qui s'étend en amont de Saint-Céré, depuis Frayssinhes au nord à La Vitarelle au sud, et de Bannes à l'ouest à Labastide-du-Haut-Mont à l'est. Elle exclut les secteurs urbanisés et les axes routiers importants, et demeure un territoire essentiel à la pérennité de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial. La zone se limite donc à un espace rural qui possède des écosystèmes humides remarquables.

A proximité immédiate de l'ouvrage, une ripisylve fournie est présente sur les berges : ronces, noisetiers, chênes.... Elle constitue un intérêt biologique qu'il faut préserver pour l'habitat qu'elle procure et les services de maintien des berges, de filtration des eaux et de support d'habitat pour la faune.

#### **5.1.4.3.2 La faune**

La zone présente un intérêt faunistique particulier. D'un point de vue piscicole, cet hydrosystème fluvial rassemble des conditions écologiques (qualité des eaux et habitats) favorables à de nombreuses espèces de poissons, que ce soit en termes d'aire trophique (ressource alimentaire) ou d'aire génésique (ponte). Ainsi, l'on peut retrouver 7 espèces déterminantes comme l'Anguille, espèce migratrice qui va utiliser le cours d'eau pour se reproduire, une espèce de la famille des cyprinidés comme le Vairon qui affectionne les eaux claires bien oxygénées, et enfin la Loche franche qui fréquente les eaux plus rapides dans les parties amont des cours d'eau riches en herbiers et le Chabot commun sur les zones aux fonds caillouteux. On trouve également la Lamproie de Planer qui, contrairement aux autres lamproies, effectue son cycle de vie uniquement en eau douce. La Truite fario et le Saumon trouvent aussi des conditions écologiques favorables à leur développement. Enfin, pour la faune, on peut citer un intérêt mammalogique avec la présence de la Loutre d'Europe décelée lors de l'enquête ONCFS de 2003, et confirmée depuis par des captures dans le cadre d'une régulation du Ragondin. Des prospections complémentaires floristiques et entomologiques permettraient de renforcer l'intérêt écologique et patrimonial de ce cours d'eau.

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/730030131.pdf>

## 6 INCIDENCES ET MESURES COMPENSATOIRES

L'objet de ce chapitre est de recenser les données du contexte local dans lequel s'insère l'ouvrage actuel et d'analyser les incidences amenées par les travaux afin de définir les mesures compensatoires éventuelles.

### 6.1 Les usages provisoires

La période des travaux pressentie est juin - juillet 2023 lors de l'étiage estival.

Un batardeau adapté sera mis en place pour créer un assec artificiel au droit d'une des travées sur une longueur inférieure à 15m. Le débit du cours d'eau sera maintenu sous l'autre travée.

Une pêche électrique de sauvegarde sera effectuée en accord avec la Fédération de Pêche du 46.

### 6.2 Données d'eau

La réparation de l'ouvrage en amont et aval se fera dans la continuité de l'existant, sans réduire la section du cours d'eau au droit des travaux. Les débits ne seront pas perturbés, les écoulements seront identiques à ceux existants avant les travaux.

En outre, le milieu sera préservé :

- les installations de chantier ne se trouveront pas sur la berge
- interdiction de séjourner dans les lits mineurs des cours d'eau en période de fermeture de chantier
- pas de stockage d'hydrocarbures dans les lits mineurs
- système d'alerte des crues actif
- pas de travaux en cas de prévisions de crues

### 6.3 Données Risques naturels

La situation vis-à-vis du PPRI est prise en compte, à ce titre l'ouvrage :

- Ne risque pas de gêner l'écoulement des crues
- Ne génère pas de pollution l'ensemble des matériaux utilisés étant inertes (pierres et béton)
- N'augmente pas l'exposition de personnes à des risques

### 6.4 Données paysage

Il n'y a pas de mesure particulière, l'ouvrage sera réhabilité esthétiquement parlant et aucune modification physique ou structurelle n'est à prévoir.

## 6.5 Données naturalistes

### 6.5.1 Gestion des déchets

Les déchets issus des travaux seront évacués du site, et traités dans des filières adaptées.  
Les laitances sont piégées dans les batardeaux et les filtres à cailloux ou à paille positionnés en aval du chantier.

### 6.5.2 Protection des espèces et des milieux

Pour tous types de travaux, il faut intervenir lors des périodes les moins impactantes pour la faune et la flore, que ce soit au niveau piscicole (période de migration et de frai) ou au niveau de l'avifaune (nidification, élevage des jeunes...).

Afin de protéger les espèces aquatiques dans les périodes sensibles de leur cycle biologique, les interventions sont effectuées :

- entre début mars et fin octobre pour les cours d'eau classés en 1ère catégorie piscicole (La première catégorie comprend les rivières, plans d'eau et lacs principalement peuplés de truites, ainsi que ceux où il paraît souhaitable d'assurer une protection spéciale des poissons de cette espèce (salmonidés dominants).
- entre le début juillet et fin février pour les cours d'eau classés en 2ème catégorie piscicole (La seconde catégorie regroupe tous les autres cours d'eau, canaux et plans d'eau (cyprinidés ou carnassiers - brochets, sandres, ... - dominants).

Dans le cas de la Bave, le cours d'eau est en 1ère catégorie. L'intervention est programmée entre les mois de juin et de juillet 2023 en période de débit limité.

La zone de travaux est réduite à 10 ml environ. La faune piscicole s'évacuera naturellement lors de la mise en place du batardeau, et une pêche électrique de sauvegarde sera organisée par la Fédération de pêche du 46 préalablement. Le lit du cours d'eau, au droit de la zone traitée, sera protégé par du géotextile annulant toute pollution émanant du chantier.

La ripisylve et les strates arbustives ne seront pas touchées en amont et en aval des travaux.

### 6.5.3 Espèces réglementées

L'ouvrage n'est pas concerné par l'APPB Saumon, qui est réservé à la DORDOGNE.

La Fédération de Pêche du Lot ne dispose pas de données sur ce cours d'eau. Les espèces présentes ne seront pas détruites lors du chantier et la circulation de ces espèces sera possible durant toute la durée du chantier. Les habitats sur le lit mineur ne seront pas détruits.

Une donnée de LOUTRE COMMUNE à proximité de l'ouvrage, datant de 2010 est référencée sur OpenObs. Les travaux envisagés ne sont pas de nature à modifier l'environnement direct de l'ouvrage.

La loutre, espèce protégée dont l'activité est plutôt nocturne et utilisant un domaine vital important, ne sera pas impactée par cette zone de travaux restreinte ; le chantier étant diurne, la loutre pourra traverser la zone lors ses déplacements nocturnes.

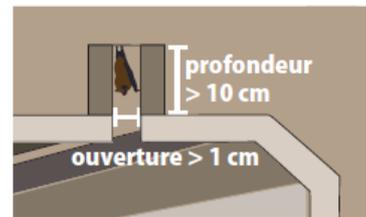
Compte tenu de la nature de l'ouvrage actuel et de sa géométrie, il est peu probable qu'il soit propice au séjour de chauves-souris, toutes protégées en France. Toutefois, avant les travaux, une visite de l'écologue du Département sera réalisée, afin de vérifier, la présence ou non de chauves-souris, à l'aide d'un endoscope et d'une torche.

Dans le cadre des travaux, il est prévu de conserver les culées en maçonnerie de l'ouvrage existant. Si des signes témoignant de la présence de chauves-souris sont relevés, avant de procéder au rejointoiement des maçonneries des culées, une re-vérification sera réalisée. Afin de réduire la perte d'habitat disponible, plusieurs fentes calibrées à la faveur des chauves-souris seront réalisées au droit des culées.



Zone des travaux – Potentiellement favorables aux chiroptères

**Dimensions minimales des cavités pouvant accueillir des chauves-souris :**



Gabarit minimal de fente à réaliser lors des travaux.

(Source : CEN Occitanie - GCMP)



Exemple de réalisation sur un ouvrage restauré (Département 46).

**La fonctionnalité du site sera maintenue, les espèces protégées ne seront pas détruites ainsi que leur habitat, de ce fait il n'est pas envisagé de procédure de demande de dérogation pour destruction d'individus, déplacement d'espèces et destruction/altération d'habitats d'espèces, au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.**

## 6.6 Données SAGE SDAGE

Les travaux n'ont pas d'incidence sur les objectifs SDAGE, aucune mesure particulière n'est envisagée.

## 6.7 Situations provisoires de chantier

Les travaux s'effectuant dans le lit du cours d'eau, les précautions habituelles seront prises pour éviter :

- les dégâts sur les matériels en cas de crues importantes
- les pertes de matériaux polluants dans le lit de la Bave

Des procédures classiques seront mises en œuvre à ce titre dans le cadre des missions de maîtrise d'œuvre vis-à-vis des entreprises.

## 6.8 Suivi des travaux par la Maitrise d'ouvrage

### Phase préparation :

L'ensemble des recommandations et des prescriptions concernant le respect des règles d'intervention dans le milieu aquatique est transmis à l'entreprise chargée des travaux dès la réception des récépissés d'autorisation de travaux.

La maîtrise d'œuvre du Département du Lot s'assure auprès de l'entreprise que celle-ci met en place les moyens matériels et humains en adéquation avec le volume et la difficulté des travaux. Des réunions de cadrage et d'organisation sont mises en place en amont de l'intervention avec les différents acteurs en présence.

### Phase exécution :

Le service ouvrages d'art du Département du Lot assure activement le suivi des travaux par une présence régulière et notamment soutenue sur site sur le plan technique, sécuritaire et environnementale.

Ce suivi des travaux fait l'objet de rapports de visite qui sont transmis aux responsables de l'entreprise.

En cas de dysfonctionnement grave, la maîtrise d'œuvre peut arrêter les travaux par ordre de service.

Cependant, toutes ces dispositions ne préviennent pas des aléas de chantier tels que les crues qui dégradent ou détruisent les batardeaux (prévus en conséquence...), les découvertes techniques imprévues qui nécessitent une réaction et une adaptation rapide de la maîtrise d'œuvre.

Rédigé par

Le Chargé d'Opération du Service Ouvrages d'art

Paul PETITPOISSON

Validé par

Le chef de Service Ouvrages d'art

Thierry BONNET